

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'établissement
Séance du 25 mai 2026 à 19 h

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

Sur constatation du quorum, la séance est ouverte

PRÉSENTS :

Membres Parents :

Alexandre Guay
Hugo Au
Marie Auroy
Florent Hernandez
Stéphane Chaya
Véronique Martel

Membres Équipe-école :

Valérie Trépanier
Jean-Luc Larocque
Valérie Tremblay
Caroline Huot

Observateurs :

Caroline Cloutier, directrice
Gabriel Comtois, directeur adjoint

ABSENTS :

Membres Parents :

Guillaume Felx

Membres Équipe-école :

Anne Lavigne-Descôteaux
(en congé de maladie)
Sylvie Auger, service de garde

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajout – cadeau de fin d'année pour les brigadières en 6.5.

Florent Hernandez propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

3. Parole au public

Aucune intervention.

4. Adoption du procès-verbal de la dernière séance (24 avril 2026)

Deux petites coquilles sont soulignées et corrigées séance tenante. Il manque les informations de la direction au point 7.1., qui s'engage à les fournir rapidement et suggère de reporter l'adoption du procès-verbal à la prochaine séance pour le compléter.

Alexandre Guay propose de reporter l'adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril à celle du 16 juin.

Adopté à l'unanimité.

5. Suivis

5.1. Cour d'école de l'annexe

La direction informe des révisions requises avec les architectes car certains coûts n'avaient pas été estimés et d'autres se sont ajoutés. Il est encore possible de déposer l'appel d'offre cette année (juin 2026) pour l'été 2026 – il y a eu beaucoup de mouvement dans le dossier (Chargé de projet et architectes au CSSDM), ce qui explique les retards. Sinon, l'échéancier sera à suivre en septembre.

En parallèle, la direction travaille une demande de subvention supplémentaire pour arbres et verdissement (SOVERDI).
(VOIR TEAMS)

5.2. Consultation des élèves

La direction annonce que ce n'est pas encore produit, mais la réflexion est amorcée. Le sujet est confirmé : le code de vie et les valeurs à l'école.



5.3. Questionnements sur l'organisation scolaire

La direction revient sur les informations partagées dans l'Info-parents, qui n'étaient pas aussi précises que partagées en document dans aux membres du CÉ en raison de réserves sur l'identification possible des enfants en libre choix.

Un membre-parent souligne que les infos partagées étaient adéquates et bien présentées pour le support qu'est l'Info-parents.

5.4. Formation obligatoire : sondage bisannuel d'auto-déclaration

Dernier rappel effectué par la direction : tous les membres du CÉ doivent répondre au [2^e sondage](#) avant le 31 mai 2026.

6. Objets de décision

6.1. Approbation de sorties éducatives

Les enseignantes de 4^e année planifient une sortie au parc Marcellin-Wilson : les élèves vont visiter le jardin urbain de leurs pairs de l'école La Dauversière. Après vérification, la mention « Marcellin-Wilson » dans le territoire de sortie préapprouvé se limite à l'aréna Marcellin-Wilson.

*Véronique Martel propose d'approuver la sortie.
Adopté à l'unanimité.*

*Florent propose d'ajouter « et parc » à l'aréna dans la résolution du territoire de sorties préapprouvé.
Adopté à l'unanimité.*

6.2. Collecte de denrées pour la St-Vincent-de-Paul

L'enseignante Annie ____ du secteur DGA (difficultés grave d'apprentissage) organise avec ses élèves une collecte de denrées non périssable en vue de l'été : crème solaire, aliments, etc. La collecte doit avoir lieu jusqu'au 18 juin environ et les élèves se rendront ensuite à l'église Saint-André-Apôtre pour trier et préparer les paniers avec les bénévoles de la Société SVP. La direction enverra une lettre aux parents par courriel et l'information sera aussi incluse dans l'Info-Parents de juin. Puisque les parents seront sollicités, le CÉ doit approuver l'activité.

*Florent Hernandez propose d'appuyer la collecte de denrées.
Adopté à l'unanimité.*

6.3. Frais chargés aux parents 2026-27

La direction présente le processus de réévaluation et de calcul des frais selon la nouvelle réglementation imposée par le CSSDM et réclamée par le comité de parents du CSSDM en vertu de l'orientation de tendre la gratuité scolaire. Puisqu'il y aura de nouvelles enseignantes l'an prochain, la direction a communiqué avec elles (1^{ère} année + combinée premier cycle) pour finaliser les listes, mais assure que les montants ne dépasseront pas ces seuils. Grosso modo, pour fins de comparaison :

- L'an dernier : _____
- Cette année : 21,91 \$ à 103,09 \$.

Marie Auroy propose l'adoption de la résolution visant à approuver les listes de fournitures scolaires et du matériel didactique pour lequel une contribution financière des parents est exigée.

*Stéphane Chaya appuie.
Adopté à l'unanimité.*

La résolution se trouve en annexe.

6.4. Code de vie 2026-27

La direction présente le Code de vie, qui n'a pas changé par rapport à la version adoptée plus tôt cette année. Le seul changement est sur les informations aux parents, à l'effet que l'école souhaite que le plus de récréations possibles à l'extérieur.



*Véronique Martel propose l'adoption du Code de vie 2026-2027.
Adopté à l'unanimité.*

6.5. Cadeau de fin d'année pour les brigadières scolaires

Véronique Martel suggère d'offrir un cadeau aux brigadières Chantal et Lucie pour les remercier leur travail pendant l'année. Des démarches fructueuses ont été faites auprès de L'Oeuforie matinale qui propose un don. La membre du CÉ souhaite obtenir l'approbation du CÉ pour conclure la démarche en son nom, après quoi elle ira chercher les certificats-cadeaux en prévision du prochaine CÉ.

*Hugo Au propose d'offrir un certificat-cadeau de L'Oeuforie matinale aux brigadières comme geste d'appréciation en fin d'année scolaire.
Adopté à l'unanimité.*

7. Objets d'information

7.1. Direction

7.1.1. Bilan du CÉ à prévoir

La direction a soumis aux membres du CÉ le rapport du CÉ de l'an dernier à titre indicatif, pour souligner que celui de cette année sera à produire pour présentation à l'assemblée générale de septembre.

7.1.2. Calendrier scolaire 2026-27

Le calendrier scolaire 2026-2027 a été transmis aux parents, et on le retrouvera bientôt sur le site de l'école et il sera inclus dans l'Info-parents de juin. Faits à souligner :

- L'entrée progressive de maternelle est du 27 au 31 août 2026.
- Nouveauté l'an prochain, la semaine de rencontre des parents en février : pas tous les soirs, mais selon les besoins, étalés sur la semaine.

7.1.3. Loi 94 : informations aux parents

La direction dépose les documents partagés de la rencontre du comité de parents du CSSDM de la dernière rencontre. Ils seront inclus à l'Info-parents de juin.

7.1.4. Info-Parents : capsule CÉ pour juin

La présidence propose de rédiger les grandes lignes de l'année dans l'envoi de la semaine prochaine.

7.2. Personnel enseignant

Rien à signaler.

7.3. Service de garde

Un membre-parent demande quelle est la politique de l'école sur l'utilisation de la télévision au service de garde car de nombreux enfants rapportent à leurs parents écouter la télévision presque chaque jour depuis l'hiver. La direction prend note et affirme qu'un suivi sera fait.

7.4. Représentant comité de parents du CSSDM – Marie Auroy

- **Loi 94** : le secrétariat général est venu répondre aux questions et présenter des précisions et éclaircissement sur l'application de la loi 94. Il reste des zones grises, notamment autour de la présence de parents en classe. Le CSS va produire une liste officielle des signes religieux autorisés et interdits, et leur contexte (en pourparlers avec le ministère), pour diffusion publique.
- **Coupures budgétaires** : les résolutions transmises des CÉ, du comité de parents du CSSDM et du CSSDM ont été envoyées au gouvernement et aux partis d'opposition
- **PTRDI** : l'ensemble des commentaires inscrits dans les formulaires ont été envoyés au conseil d'administration du CSS, donc l'école devrait avoir des réponses au sujet de la division immobilière.



- **Réforme de décentralisation budgétaire** : touche 20% aux écoles. Le projet avance, devrait être déployé pour 2027-28 parce que les prévisions budgétaires sont déjà faites pour l'an prochain et que les systèmes ne sont pas prêts.
 - D'un point de vue administratif : trouver comment reconnaître le transfert des sommes du CSS vers l'école par résolution.
 - Il persiste des questionnements sur mode de reddition de comptes des écoles au CSSDM.

8. Correspondance

Aucune correspondance n'est rapportée.

9. Affaires diverses

Un membre demande quelles sont les modes de communication en cas de crise de sécurité?

Un autre membre demande s'il y a une politique IA à l'école, ou si c'est projeté? Quelle utilisation en faire?

La direction va revenir avec des réponses.

10. Levée de la réunion

Sur épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 25.

Présidence du conseil d'établissement

Direction d'établissement

Annexe 1

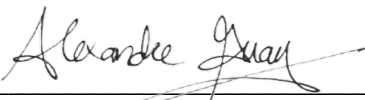
Résolution 2026-004

Résolution 2026-004 du conseil d'établissement

Transfert du fonds du Fonds 4 au Fonds 1 pour la construction de la classe
extérieure dans la cour de l'Annexe

RÉSOLUTION.

Approbation des listes de fournitures scolaires et du matériel didactique pour lequel une contribution financière des parents est exigée – Année scolaire 2026-2027
CONSIDÉRANT les dispositions légales applicables qui encadrent les contributions financières pouvant être exigées des parents en vertu de la Loi sur l’instruction publique et du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières;
CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver les contributions financières proposées par la direction de l'école dans la mesure prévue à la Loi;
CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit aussi approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du matériel d'usage personnel des élèves (fournitures scolaires);
CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit informer le centre de services scolaire des contributions financières ainsi approuvées;
CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit veiller à ce que ses écoles et ses centres de formation professionnelle respectent les conditions applicables aux contributions financières exigées et s'abstiennent, en toute circonstance, d'exiger le paiement de frais contraires à la Loi;
Il est donc RÉSOLU :
1) D'APPROUVER, pour l'année scolaire 25-26, les listes de fournitures scolaires et de matériel didactique pour lesquels une contribution financière des parents sera exigée telles que présentées par la direction d'établissement;
2) De MANDATER la direction de l'école afin de transmettre ces documents au Bureau du secrétariat général.


Présidence du conseil d'établissement

Direction d'établissement

Adopté le 25 mai 2026, séance tenante.

Annexe 2

Résolution 2026-001-rev

Résolution 2026-001 du conseil d'établissement Préapprobation de sorties dans le quartier

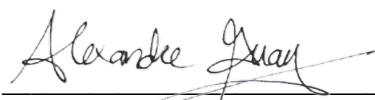
CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit, à son article 87, confère au conseil d'établissement la responsabilité d'approuver la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;

CONSIDÉRANT que certaines activités prévues dans le programme scolaire nécessitent de sortir à l'extérieur de l'école durant les heures de classe ;

CONSIDÉRANT que ces activités peuvent parfois s'improviser selon la température ou les contenus abordés en classe (ex. : observation de plantes ou d'insectes dans un parc avoisinant en sciences, dessin d'observation en arts plastiques, sorties à la bibliothèque, au parc, etc.) ;

IL EST RÉSOLU de préapprouver un quadrilatère et une liste de lieux de sorties dans le quartier selon les critères suivants :

- 1) Pour tous, dans le territoire délimité :
 - a) au nord, par la rivière des Prairies ;
 - b) à l'est, par la rue St-Hubert ;
 - c) au sud, par la rue Sauvé, et
 - d) à l'ouest, par la rue Meilleur ;
- 2) Pour les 2^e et 3^e cycles s'ajoutent :
 - a) le parc Marcelin-Wilson,
 - b) le parc des Bateliers,
 - c) le parc de la Visitation et
 - d) l'école secondaire Sophie-Barat.



Présidence du conseil d'établissement

Direction d'établissement

Adoptée le _____ juin 2025, séance tenante.

Modifiée le 21 janvier 2026, séance tenante.

Modifiée le 25 mai 202, séance tenante.